AUTOUR DE L'ABBAYE

JUILLET 2013-N°49

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	2
La Vie Communale	3-7
Comptes rendus Conseil Municipal	8-17
Infos Pratiques	17-18
Communauté de Communes du Domfrontais	19-21
Le Coin des Associations	22-26
Parc Naturel Régional Normandie-Maine	27

MISE EN ROUTE DE LA STATION SERVICE

Le Mot du Maire

Avec les beaux jours de l'été qui se sont faits attendre, arrive le bulletin municipal du 1er semestre 2013.

C'est sous la neige que nous avons ouvert notre station-service communale, je dois avouer que nous avons eu quelques inquiétudes avant de nous lancer : était-ce une bonne idée, une station est-elle utile à Lonlay ? Comme vous pourrez le constater sur la page relative à la station, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Non seulement, c'est une réussite qui va bien au-delà de nos espérances, mais beaucoup d'autres communes qui ont vu les reportages à la télé, ont demandé à nous rencontrer et se lancent maintenant, elles-aussi dans l'aventure.

Le lotissement du grand jardin voit sortir actuellement deux maisons de terre et la construction des huit logements locatifs va débuter dans le second semestre. Nous avons déposé trois dossiers de demande de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le lotissement. Après refus des deux premiers dossiers, nous venons d'obtenir une dotation de 48 000€ en 2013 pour la réalisation de la voirie et des réseaux divers de ces huit logements, voici la preuve que la ténacité paie toujours!

Les personnes qui souhaitent retenir un logement locatif sont invitées à venir se faire inscrire en mairie au plus vite.

Une réalisation qui me tient beaucoup à cœur, c'est le pôle santé, la Communauté de Communes va choisir le maître d'œuvre chargé de suivre les dossiers de réalisation des pôles de Champsecret et Lonlay l'Abbaye. (voir bulletin)

Toutes ces réalisations n'ont qu'un seul but : apporter toujours plus de services aux lonléens.

Apporter à la population une meilleure qualité de vie, c'est aussi avoir un bourg propre et joliment fleuri, nous voyons beaucoup de promeneurs autour de l'abbaye. Les abords, les sentiers de promenade, le pressoir sont de plus en plus fréquentés (un petit message aux amis des chiens : merci de veiller à ce que les promeneurs gardent leurs semelles propres) !

La Commune étant traversée par le GR 22, les marcheurs, les motards, les cyclistes y circulent dans la nature, j'en profite pour remercier les associations qui organisent une journée nettoyage dans nos chemins. La balade des promeneurs est quelquefois gâchée par la vue de conteneurs à ordures qui débordent et dont le contenu n'a rien à voir avec des ordures ménagères et devrait tout simplement être déposé à la déchetterie. Une amélioration est constatée, mais il reste encore des progrès à faire : la municipalité a bataillé ferme pour obtenir une déchetterie, elle est ouverte 4 jours sur 7, alors merci de faire preuve d'un peu de civisme pour rendre la vie plus agréable à tous.

Je souhaite de bonnes vacances à tous, petits et grands et pour ceux qui ne prennent pas de vacances, un bel été ensoleillé.

Christian Derouet

LES FINANCES DE LA COMMUNE

S'il a été possible de réaliser tous les investissements qui ont été faits, c'est grâce au fait que les charges de fonctionnement ont toujours été nettement inférieures à la moyenne des communes de même importance tant au niveau départemental, que régional, voire national, ainsi les charges de fonctionnement en euro par habitant représentent au niveau :

Lonlay l'abbaye	Départemental	Régional	National
364€/habitant	477€/habitant	496€/habitant	633€/habitant

Sur ce seul critère, par rapport au Département, la situation de Lonlay représente un gain de 113€/habitant, qui permet de disposer d'un montant de 142 233 € supplémentaires, soit environ 50% de notre disponible. La capacité d'autofinancement nette globale est aussi marquante :

Lonlay l'abbaye	Départemental	Régional	National
212€/habitant	97€/habitant	100€/habitant	127€/habitant

La démonstration qu'une gestion saine et raisonnée est le gage de la possibilité d'investir pour améliorer la qualité de vie des lonléens en apportant toujours plus de services.

Réalisé 2012

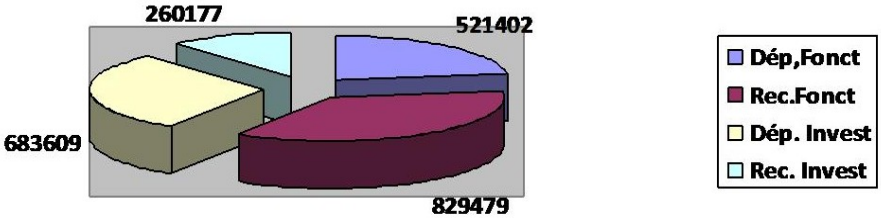

LE MINISTRE EN VISITE À LA BISCUITERIE LE 24 MAI 2013

Guillaume Garot, Ministre de l'Agroalimentaire dans son « Tour de France des Entreprises qui vont bien », est venu saluer l'exemplarité de la Biscuiterie de Lonlay qui compte 220 salariés dans une Commune de 1200 habitants. « Vous êtes à la tête d'une entreprise exemplaire, cela fait chaud au cœur de voir une entreprise comme la vôtre ! Nous sommes dans un climat tellement morose que l'on en oublie les réussites françaises et vous en êtes une, Chapeau ! »

PÔLE SANTÉ

La désertification du monde médical en campagne est à l'ordre du jour d'un grand nombre de communes rurales et de structures intercommunales. La communauté de communes du Domfrontais et bien sûr la Commune de Lonlay L'Abbaye sont également touchées par ce risque à plus ou moins long terme.

Le dossier d'aménagement d'un pôle santé à Domfront et de pôles satellites est une grande priorité de la Communauté de Communes depuis de nombreuses années. En ce qui me concerne, j'ai été élu Maire puis Vice-Président en charge de la Commission des finances de la Communauté de Communes en 2008 et depuis cette date, ce dossier n'a pas quitté mon bureau.

Entre le montage des dossiers, les demandes de subvention, les souhaits du monde médical, c'est un projet qui prendra la durée d'un mandat pour voir le jour.

En ce qui concerne Domfront, le dossier est un peu plus avancé. Et enfin, pour les pôles de Champsecret et Lonlay l'Abbaye, le marché de maîtrise d'œuvre qui a pour objet « l'aménagement de logement en maisons médicales satellites » va être attribué dans les jours à venir.

C'est donc dans la maison qui accueille actuellement l'Agence Postale, route du stade, que le pôle de Lonlay va être aménagé.

Si l'agence postale se trouve actuellement au rez de jardin et restera dans ses locaux, l'entrée du pôle santé se fera par l'arrière, de plain-pied. Le pôle satellite comprendra un cabinet de médecin de remplacement, ainsi qu'un cabinet d'infirmières. (un logement pour un médecin de remplacement serait possible au 1er étage).

Si actuellement nous avons la chance d'avoir un médecin, il nous manque un cabinet pour les infirmières. Madame Yannick Fortin-Vancayzeele était la première intéressée pour avoir un cabinet à Lonlay, elle attend d'ailleurs avec une grande impatience de pouvoir s'y installer. En effet, pour des actes comme les prises de sang, bon nombre de clients pourraient se déplacer au cabinet. Mme Fortin Vancayzeele a d'ores et déjà pérennisé cette profession à Lonlay puisque, s'étant associée avec les infirmières de St Clair de Halouze qui sont au nombre de quatre, nous aurons cinq infirmières disponibles pour assurer ce service sur les deux communes à partir du 01 octobre 2013.

Qui sait, peut-être pouvons-nous espérer la présence d'autres acteurs du monde médical qui seraient les bienvenus à Lonlay pour y assurer des permanences.

Le pôle satellite devrait commencer en 2014 …

UN PÔLE SATELLITE A LONLAY L'ABBAYE.

La station service communale

En quelques chiffres …

Consommation journalière de carburants :

- de 1 100 litres à 1 300 litres

- 40 clients par jour

1ère Prévision : 120 000 l/an

Après 2 mois de fonctionnement

2ème prévision : 400 000 l/an

Opération prix coûtant

Chaque 1er samedi du mois

Consommation de carburants

*et nombre de clients **X 3** :*

Ex : le samedi 1er juin

- *4 547 litres*
- *134 clients*

La station service communale de Lonlay L'Abbaye fait des émules

Près d'une dizaine de communes se sont déjà intéressées à la station service communale de Lonlay et sont venues à la mairie prendre des informations

COPIE DU COURRIER D'UN LONLÉEN

Un gars de la Commune qui perche dans le bas de la côte, quand vous viendrez d'te par en haut.

Lonlé, le 7 avril en 13

Mossieur le Maire,

J'en profite annui qui bérouine pour vous écrire un mot. C'est avec piésir de v'nir vous dire un grand merci.

Vous êtes un sacré fichu bonhomme et avec tous vos apôtes qui collent à la roue ,vous faites eune bin bonne super équipe. L'année dernière, vous nous avez mie une machine qui donne des billets, sacrée belle mécanique pour faire les commissions.

C'tannée, vous nous installez eune pompe à pétrole, c'est formidable, que réclame le peuple, on n'arrête pas le progrès. Asteur am peut amener nos juments à bère à tous moments de jour comme de nuit. L'autre jour, je suis viendu avec la noire et ben o l'avait sacrément soueffe, o s'est enfilée plus de 30 pots de gazeul la bourrique. Le lendemain, j'ai amené la bianche, elle y tout, o l'a bu 24 pots 50. Ca fini par faire une rente tout ça. La rouge o bé moins mais elle a la goule fine, o bé à l'autre tonniau et ça coute pu cher.

Y faut dire étout que vous nous avez mis un bon cru dans vos barriques car o démarrent toutes au 1/4 de tour et sans manivelle s'il vous plait. C'est quand même beau le moderne. En plus, vous avez ben choisi l'empiacement, car un ptit coucou à la bonne vierge qu'est juste derrière, pour la route, ça peut pas faire de mal. Pour les photographes en bleu, ça c'est autre chose, mais on peut pas tout avé, faut être un quioque peu raisonnable. En tout cas, chapeau partout, les vésins des commeunes environnantes o pourraient ben en prendre de la graine, mais après tout, article 22, chacun se débrouille comme y peut. Bon j'arrête, car j'ai biau être en retraite mais j'ai du boulot. Vous pouvez vnir bère une bolée quand vous passez par la maison, o l 'est toujours dehors, par contre le moineau est souvent échappé, mais c'est tout, y faut tenté. Allez à plus.

PS: Eune tite chose, c'est pas un reproche, le prenez pas mal, eune tôle au-dessus la pompe, ça srait pas mal, car quand y pieu, c'est assez rare mais je m'enrhume, je toussote, ou alors y faudrait me filer l'adresse de votre chapiau.

TANGUY VANCAYZEELE TRIPLE CHAMPION DE NORMANDIE

L'actualité récente est chargée pour Tanguy VANCAYZEELE. Ce jeune sportif Normand, licencié cadet au club de tir de Vire, pratique le pistolet depuis 7 ans maintenant. Et l'on peut dire que cela lui réussit ! En effet, il vient de briller une nouvelle fois aux récents championnats de Normandie (Basse et Haute regroupées) de tir à 10 mètres en décrochant 3 médailles d'or en 3 disciplines : pistolet de précision, pistolet de vitesse et pistolet standard. Ces résultats le qualifient pour le championnat de France qui se déroulera à Châteauroux la 2ème semaine de février. Les scores obtenus lors de ce championnat régional le classent même à la 11ème place française en pistolet standard, et à la 14ème place en pistolet de précision avant l'épreuve finale. Quelques semaines avant il avait participé en équipe avec une autre jeune tireuse de Vire aux 24 heures de Chabris (36). Cette compétition originale est une épreuve d'endurance sur le même schéma que les « 24 heures du Mans ». De 8 heures du matin jusqu'à 8 heures le lendemain, les deux tireurs se relaient, match après match, enchainant des séries de 60 tirs. Cette épreuve est courue par le gratin des tireurs français ; y participaient d'ailleurs Franck DUMOULIN Champion Olympique à Sydney et plusieurs fois champion du monde, quelques tireurs de niveau européen et d'anciens champions de France. La jeune équipe de Vire (ils étaient les plus jeunes concurrents) pour sa première participation, a été bien vaillante : Tanguy finira d'ailleurs 27ème sur 44 pistoliers. Tous ces bons résultats lui ont donné confiance avant son prochain départ pour le championnat de France à Châteauroux, où il espère porter le plus haut possible les couleurs Normandes.

Le 09 février 2013 s'est déroulé le Championnat indoor de tir à 10 mètres de Châteauroux : Tanguy a fini 6ème français dans l'épreuve de tir rapide du pistolet standard à seulement 8 points de la médaille d'or (sur 400).

Après Châteauroux, une deuxième saison commencera pour lui : celle du tir au pistolet 22LR à 25 mètres. Nous lui souhaitons encore plein de réussites.

TOURISME ET ENVIRONNEMENT

Chaque année, ce sont des milliers de promeneurs qui viennent à Lonlay pour visiter l'Abbaye et la biscuiterie. Il est même arrivé que des visiteurs passent en mairie pour demander où sont les moines qui fabriquent des biscuits !

Des marcheurs faisant le pèlerinage jusqu'au Mont st Michel traversent également la commune.

Leur moyen de déplacement est quelquefois insolite, à cheval ou à dos d'âne…

Le Vendredi 28 juin, une étape du 8ème Tour de Normandie des véhicules historiques a traversé notre Commune.

Nettoyage de printemps des chemins

C'est dans le cadre du respect de la nature et de l'environnement que deux jours durant le samedi 6 et dimanche 7 avril, une quarantaine de bénévoles de l'association Rando Loisirs Normandie de Saint Bômer ainsi que d'autres associations identiques venues des 4 coins du département se sont retrouvés à Lonlay pour se consacrer au nettoyage de chemins. Cette manifestation ne se déroule que deux fois par an, plus particulièrement deux week-end en début de printemps, fin mars-début avril. L'originalité de cette initiative ne vient pas des municipalités. Ce sont les bénévoles qui alertent la mairie de la commune pour offrir leurs services, uniquement dans un but écologiste. Le Maire concerné accepte ou non l'offre. Au final, ce sont deux chantiers soit 2 kms de chemins nettoyés dont celui de « La Mare » qui ont été rendu accessibles en 2 jours .

⇨ L'association Rando Loisirs Normandie, de Saint-Bômer, que préside Michel Quesnée, « Les Crabots du Bocage Athisien », « Club Land 61 », d'Argentan, « Les Baroudeurs 4x4 », de Cerisy Belle Etoile, ainsi que le Maire de Lonlay ont participé à cette opération.

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPALDU 26 FEVRIER 2013

Etaient présents : M. DEROUET. COQUIO. PELLERIN. LANGLOIS. LEROYER. FOUCHER. CERISIER. LETONDEUR. POTTIER. HECQUARD. LENEVEU. BESNARD. GESLIN.MOTTIN

Absents :Néant

Pouvoirs : F. LAUTOUR a donné pouvoir à C. DEROUET

Secrétaire de séance : J-P FOUCHER

Délibération pour création d'un budget annexe pour la station service

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire fonctionner la station service qui est un service public à caractère industriel et commercial, il est nécessaire de créer un budget annexe doté de la seule autonomie financière, ainsi que le prévoit l'article L221-4 du CGCT.

Afin d'éviter toute rupture de paiement liée au fonctionnement initial de ce budget, Mr le Maire propose d'y verser une avance remboursable destinée à constituer un fond de roulement.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
- de créer un budget annexe libellé « station service communale », Nomenclature M4, Assujetti à TVA
- de verser une avance remboursable de 60 000€ au-dit budget annexe.

Délibération pour création d'une régie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer une régie de recettes pour le service de la station service communale afin d'assurer la gestion des clients en compte ainsi que la gestion des stocks de carburants.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
- La création d'une régie de recettes pour la station service communale.

Il décide que le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité pour la tenue de cette régie et ne sera pas astreint à constituer une cautionnement

En outre, le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre les arrêtés portant institution de cette régie.

La régie prendra effet à compter du 15 mars 2013.

Remplacement du poste réseau informatique

Monsieur le Maire informe le conseil que la secrétaire qui avait bénéficié d'un temps partiel à 80% après son congé parental, a repris à taux plein au 01 Janvier 2013 comme la loi l'y autorise. De ce fait, le secrétariat du SIVOS étant effectué le mercredi à la mairie de Lonlay d'une part et l'ordinateur « serveur » arrivant à saturation d'autre part, il y a lieu d'acquérir un ordinateur supplémentaire pour la mairie. Après étude des devis, et après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir Flers Informatique pour l'acquisition d'un ordinateur avec logiciel et divers pour un montant HT de 905.32 HT soit 1 082.76 € TTC.

Etude du devis de contrat de maintenance climatisation Salle Ste Thérèse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la climatisation de la salle Ste Thérèse doit être vérifiée une fois par an.

Le Conseil Municipal après avoir étudié la proposition de M. Herry décide, à l'unanimité, de retenir le devis proposé à savoir 450 € HT soit 538.20 € TTC pour l'entretien de la climatisation de la salle Ste Thérèse.

Etude du devis de raccordement électrique au presbytère

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un devis de proposition de raccordement par ERDF afin de séparer les installations électriques du presbytère, de l'église et de la future médiathèque. Ces travaux vont nécessiter la dépose du raccordement actuel et la pose des nouveaux branchements en souterrain-aéro-souterrain, montant du devis de raccordement s'élève à la somme de 7 726.06€ HT soit 9 240.37 TTC.

Le Conseil Municipal, considérant que ces travaux sont indispensables pour séparer les différentes installations qui ne nécessitent pas toutes les mêmes formes tarifaires, décide à l'unanimité d'accepter ce devis. Une somme de 7 726.06€ HT soit 9 240.37€ TTC sera portée au BP 2013, compte 2315.

Etude des devis de remplacement des fours à la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les fours et le réfrigérateur de la salle polyvalente, après 27 années de service, sont hors d'usage et qu'il convient de les remplacer.

Après étude des devis, le Conseil Municipal décide de retenir l'entrepris EJS de Domfront pour remplacer ces appareils, dont le montant s'élève à 14 500€ HT soit 17 342.00€ TTC

Eclairage terrain de foot

Suite à une demande des utilisateurs, un estimatif d'éclairage du terrain de foot a été demandé. Pour la réfection totale et la pose de 4 mats en acier de 12 m équipés de 4 projecteurs, le montant HT s'élève à 19 602.40€ HT soit 23 444.47€ TTC. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de prendre tous les renseignements nécessaires concernant l'éligibilité aux subventions éventuelles avant de prendre toutes décisions.

Porte du local comité des fêtes

Après visite de la commission de travaux, le Conseil Municipal décide de faire remplacer la porte du local mis à disposition du comité des fêtes, par l'Entreprise Leboucher pour un montant de 798€ HT soit 954.41€ TTC.

Le **Révision tarifs salle polyvalente**

Les tarifs de location de la salle polyvalente sont inchangés depuis 2007.

Le Conseil Municipal, considérant que les charges (eau-gaz-électricité) ont augmenté, décide :

- D'augmenter les forfaits eau-gaz-électricité pour toutes les locations pour la période d'hiver soit du 01 octobre et le 30 avril ainsi que les tarif des locations hors commune. Les prix des locations pour les habitants et les associations de Lonlay demeurent inchangés.

Enfin un tarif est instauré pour les locations d'une journée en semaine à savoir Associations communales : 90€, associations hors communes 105€ + forfait consommation. En ce qui concerne l'extension, elle sera facturée 50€. Les associations communales qui bénéficient d'une gratuité par an pourront bénéficier de l'extension lors de cette gratuité. Ces tarifs s'appliquent au 01/07/2013.

- Les tarifs des concessions dans les cimetières fixées à 60€ pour 30 ans et 90€ pour 50 ans sont maintenus.

Questions diverses.

1. Le Conseil Municipal décide de maintenir le montant du gardiennage de l'église au taux de 2012, comme stipulé par la Préfecture.

2. Une erreur de surface imposable a été décelée sur les deux appartements communaux 11 rue Chancerot, donnant une base locative plus élevée. Le Centre des impôts a effectué un rectificatif et a remboursé la Commune pour les impôts fonciers réclamés à tort soit la somme de 1528€ pour les 4 dernières années. Le Centre des impôts a également remboursé les locataires pour la taxe d'habitation. Il convient maintenant pour la Commune de rembourser les ordures ménagères réclamées en trop aux locataires. A savoir : pour le logement côté rue : 176€ et pour le logement côté cour : 8€. En ce qui concerne Melle Véraquin, ces 8€ seront déduits des loyers, mais pour Mr Platon, le Conseil Municipal décide de le rembourser, puisqu'il n'est plus locataire.

3. Monsieur Maire informe le Conseil Municipal que La Société Vent d'oc qui a un projet éolien sur les Communes de St Georges de Rouelley et Ger, va devoir acheminer une éolienne par la voie communale n°13 (route de la Tablère). Pour ce faire, divers aménagements de voirie seront nécessaires. Afin de réaliser ces travaux à la charge de la société Vent d'Oc de façon fonctionnelle, Monsieur le Maire lui a demandé de réunir les agriculteurs riverains le 14 mars prochain pour leur exposer le projet et se rendre sur place pour définir les aménagements à réaliser afin que les travaux indispensables à la société Vent D'Oc améliorent à l'avenir la circulation des engins agricoles et autres.

4. Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal qu'à l'occasion des journées des chemins « Codever », des associations sportives se mobilisent pour la préservation des chemins et la liberté d'y circuler. A cette occasion, les associations proposent à la Commune de nettoyer un chemin sur lequel elles ont l'habitude ou l'envie de pratiquer leurs sport favori ainsi d'ailleurs que d'autres sportifs. Pour 2013, l'association des quads propose de nettoyer un chemin d'exploitation aux loges et l'association des 4X4 va nettoyer le chemin rural de la Mare au Gas. Le Conseil Municipal donne son accord.

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2013

Etaient présents : M. DEROUET. COQUIO. LAUTOUR. PELLERIN. LANGLOIS. LEROYER. FOUCHER. CERISIER. LETONDEUR. POTTIER. HECQUARD. LENEVEU. BESNARD. GESLIN. MOTTIN

Absents :Néant

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : E. MOTTIN

Nomination d'un Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale et adoption du Règlement Intérieur pour la Station Service Communale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer un conseil d'exploitation pour le bon fonctionnement du service public industriel et commercial de la station service communale.

Après délibération et lecture du projet de statut, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'élire trois conseillers municipaux qui constitueront le Conseil d'Exploitation. Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats, puis le Conseil Municipal procède à l'élection.

Sont élus à l'unanimité :

Monsieur Christophe Pellerin
Monsieur François Lautour
Madame Véronique Besnard.

Madame Véronique BESNARD est élue Présidente, et Monsieur Christophe Pellerin, Vice-Président. Sur proposition du bureau du Conseil d'Exploitation, le Conseil Municipal décide de nommer Madame Valérie Letissier, Directeur du Conseil d'exploitation, à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les statuts, tels qu'ils figurent en annexe.

Monsieur le Maire tient à souligner qu'il s'agit là d'un bel exemple de complication administrative. Nous accusons souvent nos administrations, n'oublions pas qu'elles ne font qu'appliquer les décisions de nos politiques. Dans un contexte de crise, que d'énergie consommée pour rien. En voici un bel exemple, il y a lieu pour la gestion de la station service, de nommer un conseil d'exploitation, composé de conseillers municipaux qui n'ont qu'un pouvoir consultatif puisque c'est le Conseil Municipal composé des mêmes personnes qui a pouvoir de décision.

Les élus ont l'impression d'être sclérosés, étouffés par cette lourdeur administrative dont on nous annonce toujours une simplification dont on ne voit jamais la couleur.

Monsieur le Maire laisse le Conseil Municipal méditer sur ces aberrations bien françaises.

Délibération de fixation de la marge – prix de vente du litre de carburant

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de discuter des modalités pour fixer le tarif de vente des carburants. Considérant que les frais de fonctionnement ne peuvent être établis avec précision, monsieur le Maire propose de définir une fourchette à appliquer au prix d'achat TTC du litre de carburant, ainsi le prix de vente pourrait être ajusté en fonction du cours du carburant qui varie tous les jours. A chaque fois qu'il sera modifié, il sera affiché sur le lieu de vente.

Entendu l'exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Décide de fixer une fourchette de prix comprise entre 0 et 0.08 € TTC à appliquer au prix d'achat TTC du litre de carburant.

-Autorise Monsieur le Maire à réajuster le tarif de vente à chaque remplissage des cuves et lorsqu'il le jugera judicieux, notamment en fonction du cours du carburant.

-Autorise monsieur le Maire à appliquer ces décisions dès l'ouverture de la station soit le 30 mars 2013.

En outre, il est décidé que le premier samedi de chaque mois, le carburant sera vendu à prix coûtant.

Conditions de mise à disposition des cartes privatives

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a possibilité d'éditer des factures mensuelles pour certains clients qui, de part leur profession, doivent fournir une facture à l'appui de leur comptabilité. Les personnes intéressées devront se rendre en mairie, munies d'un imprimé CA3 de déclaration de TVA, au vu duquel sera remis un ou plusieurs badges, ainsi qu'un code secret permettant l'accès aux pompes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de remettre ces badges à titre gracieux. Le règlement des factures se fera auprès de la Trésorerie, à réception de facture.

Etude de la proposition d'assurance pour la station service

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'assurer la station service communale. Groupama étant l'assureur de la Commune, un avenant a été demandé au contrat.

La proposition s'élève à la somme de 1 150€ TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition. La somme de 1 150 € sera prévue au BP 2013 de la station C/616.

Dévolution des marchés subséquents station service

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 mars 2013 pour étudier les propositions des fournisseurs retenus pour l'attribution des marchés subséquents. Les offres des fournisseurs étant fructueuses, la commission d'appel d'offres propose :
- Les combustibles de l'Ouest
- Les combustibles de Normandie

Attributaire des marchés subséquents.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les marchés subséquents à :
Les combustibles de l'Ouest
Les combustibles de Normandie

Pour la durée du marché.

Etude de deux dossiers soumis au droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur un échange de terrain situé dans le Bourg.

Etude des devis pour vérification des installations des salles ouvertes au public (Salle polyvalente, salle Ste Thérèse et église)

Le Conseil Municipal après étude d'une proposition de prix pour vérification des installations électriques, décide de relancer une nouvelle consultation et de réétudier les devis lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.

Etude du devis de contrat d'entretien de fleurissement des massifs

Mme GESLIN, fille de M. PROVOST se retire.

Le Conseil Municipal après étude du devis, décide à l'unanimité des votants de retenir l'entreprise Provost pour l'entretien et le fleurissement des massifs de la Commune. Le montant du forfait est de 2 293.20€. Les crédits nécessaires seront portés au BP 2013 C/61521.

Etude des demandes de subventions

Après étude des demandes de subventions par la commission des finances, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2013 :

- Amicale des Sapeurs Pompiers : 1 100€
- Comité des fêtes : 2 000€
- ABI section tennis de table : 500€
- ABI section pétanque : 500 €
- Entente sportive Lonlay-Saint Bômer : 2 166 + 200 = 2 366€
- F.D.G.P.C. : 100€
- Coopérative scolaire : 250€
- Comice Cantonal : 200€
- Comice d'arrondissement : 100€
- ADMR : 150€
- UNA : 150€
- Chauffage de l'église : 600€
- La Truite Domfrontaise : 150€

Monsieur le Maire tient à féliciter les associations Lonléennes pour leur état d'esprit très positif puisqu'elles ne demandent des aides que lorsqu'elles ont un besoin réel.

Questions diverses.

1. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'acquérir un table élévatrice manuelle pour la diffusion de cinéma dans la salle Ste Thérèse.
Le devis de l'entreprise ATCSI Manutention s'élève à la somme de 610€ HT soit 729.56€ TTC.
Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis.
Les crédits seront portés au C/ 21881 du BP 2013.

2. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les panneaux indiquant le lotissement du Grand Jardin vont être posés la semaine prochaine.

3. Les vétérinaires ont demandé s'ils pouvaient disposer d'un local adjacent, jusqu'alors inutilisé pour y stocker les archives. Le Conseil Municipal décide d'accéder à leur demande.

4. Florence LENEVEU expose qu'elle est allée le jour même à une réunion avec des bénévoles pour mettre en place le fonctionnement de la future bibliothèque. Florence a accepté de faire partie du comité de pilotage, elle devra effectuer une formation de 6 journées. Monsieur le Maire va organiser une réunion avec les bénévoles, car il est bien entendu que cette installation a pour but de remplacer le bibliobus et non de demander à des bénévoles de faire un travail de bibliothécaire.

5. Martine CERISIER demande s'il est envisagé de mettre des tables et des chaises supplémentaires à la salle polyvalente, Monsieur le Maire répond que dès que notre emploi du temps le permettra, nous étudierons cette possibilité.

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2013

Etaient présents : M. DEROUET. COQUIO. LAUTOUR. PELLERIN. LANGLOIS. LEROYER. FOUCHER. CERISIER. LETONDEUR. POTTIER. HECQUARD. LENEVEU. BESNARD. GESLIN.

Absents :Néant

Pouvoirs : Mme MOTTIN a donné pouvoir à M. DEROUET

Secrétaire de séance : J-C COQUIO

En préambule au vote des budgets, Monsieur le Maire souligne au Conseil Municipal que s'il a été possible de réaliser tous les investissements qui ont été faits, c'est grâce au fait que les charges de fonctionnement ont toujours été nettement inférieures à la moyenne des communes de

même importance tant au niveau départemental, que régional, voire national, ainsi les charges de fonctionnement en euro par habitant représentent au niveau :

Lonlay l'abbaye	Départemental	Régional	National
364€/habitant	477€/habitant	496€/habitant	633€/habitant

Sur ce seul critère, par rapport au Département, la situation de Lonlay représente un gain de 113€/habitant, qui permet de disposer d'un montant de 142 233 € supplémentaires, soit environ 50% de notre disponible. La capacité d'autofinancement nette globale est aussi marquante :

Lonlay l'abbaye	Départemental	Régional	National
212€/habitant	97€/habitant	100€/habitant	127€/habitant

En conclusion, Monsieur le Maire souhaite démontrer qu'une gestion saine et raisonnée est le gage de la possibilité d'investir pour améliorer la qualité de vie des lonléens en apportant toujours plus de services.

Approbation des comptes administratifs 2012 et comptes de gestion –Commune- Assainissement- Lotissement – Affectation des résultats.

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs qui font ressortir les résultats suivants :

Commune :

Section de fonctionnement
Dépenses : 521 401.52
Recettes : 829 479.08
Section d'investissement
Dépenses : 683 609.08
Recettes : 260 176.59

Le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats. Compte tenu des restes à réaliser et de l'excédent reporté de 2012, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

C/1068 : 513 890.74

C/002 Excédent reporté de fonctionnement : 522 165.72

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Assainissement :

Section de fonctionnement
Dépenses : 21 009.29
Recettes : 62 522.74
Section d'investissement
Dépenses : 244 840.45
Recettes : 111 517.80

Le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats. Compte tenu des restes à réaliser et de l'excédent reporté de 2012, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

C/1068 : 54985.32

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Lotissement :

Section de fonctionnement
Dépenses : 72 813.92
Recettes : 37 840.62
Section d'investissement
Dépenses : 37 840.62
Recettes : 0

Le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats. Il approuve également le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Vote des taux d'imposition 2013.

Le Conseil Municipal, après exposé de la proposition de budget primitif et compte tenu qu'il n'y a pas lieu de modifier les taux pour équilibrer le budget, décide de conserver les taux de référence 2013 à savoir :

Taxe habitation : 15.36% pour une base 2013 de 825 800 soit 126 843 €
Taxe F.bâti : 14.09% pour une base 2013 de 752 500 soit :106 027€
Taxe F.N. bâti : 30.80% pour une base 2013 de 284 200 soit 87 534€
C.F.E. : 14.50% pour une base 2013 de 236 500 € soit 34 293€

Les taux ci-dessus sont approuvés à l'unanimité des membres présents et portés au BP 2013.

Monsieur le Maire rappelle que bien que les taux restent inchangés, les Lonléens diront avec raison qu'ils paient plus d'impôts qu'en 2012, en effet, l'Etat, pour compenser l'inflation , revalorise les bases en fonction de cette dernière, ce qui se traduit par une hausse des impôts dont la Commune profite indirectement et par voie de conséquence, les lonléens, comme tous les contribuables, subissent. Toutefois, Monsieur le Maire rappelle que les taux appliqués à Lonlay restent parmi les moins élevés du canton pour les Communes de même importance.

Vote des budgets primitifs 2013 Commune – Assainissement- Lotissement- Station service

COMMUNE :

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 339 804.00€ pour la section de fonctionnement et 1 307 995 € pour la section d'investissement, répartis comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :
Charges à caractère général 440 553.00
Charges de personnel 203 930.00
Autres charges de gestion 125 717.00
Charges financières 18 356.00
Charges exceptionnelles 3 712.90
Reversement sur FNGIR 52 833.00
Dépenses imprévues 65 000.00
Virement section investissement 428 902.10
Opérations d'ordre 800.00

Recettes :
Excédent antérieur reporté 522 165.72
Remboursement charges de personnel 17 100.00
Produits des services 5 200.00
Impôts et taxes 401 415.00
Dotations subventions 347 272.00
Autres produits de gestion 46 251.28
Opérations d'ordre 400.00

Section d'investissement

Dépenses
Déficit antérieur reporté 439 184.89
Opérations d'ordre 400.00
Emprunts et dettes (capital) 52 659.00
Immobilisations incorporelles 220 409.23
Immobilisations corporelles 29 000.00
Immobilisations en cours : 506 341.88, dont :
- Maison des oeuvres : 94 298.00
- Extension salle à vocation multiple: 4 006.11
- Voirie : 35 000.00
- Station service 150 142.00
- Viabilisation « Le Grand Jardin » : 222 895.77
Avance remboursable pour station service 60 000

Recettes
Virement de la section de fonctionnement 428 902.10
Produits de cessions : 139 109.23
Dotations fonds divers 532 603.77
Subventions (Réserve Parlementaire) 74 857.00
Subventions (Conseil Général) 52 557.00
D.E.T.R. 39 246.00
FEADER : 36 007.00
Dépôts et cautions 700.00
Opérations d'ordre 4012.90

Budget Lotissement

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 243 791.39€ pour la section de fonctionnement et 188 716.10€ pour la section d'investissement. Les dépenses prévues étant le solde des travaux d'équipement en réseaux et les recettes : la vente des parcelles.

Budget Assainissement :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 51 699€ pour la section de fonctionnement et à la somme de 197 096.00€ pour la section d'investissement à savoir :

Section de fonctionnement

Dépenses
Charges à caractère général : 4600.00
Charges financières 8 724.20
Dotation aux amortissements 13 985.01
Virement à la section d'investissement 24 389.79

Recettes
Redevance assainissement : 45 000.00
Produits exceptionnels 6 699.00

Section d'investissement

Dépenses
Déficit antérieur reporté 145 480.92
Amortissement des subventions 6 699
Remboursement d'emprunts 4 721.00
Diagnostic réseaux Eaux usées 28 536.08
Travaux (extension réseau lotissement) 11 659.00

Recettes
Virement de la section de fonctionnement 24 389.79
Apport dotations réserves 58 138.32
Subventions Agence.de l'Eau et Département 61 844.00
Emprunts 38 738.88
Amortissement des immobilisations 13 985.01

Station Service :

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 257 852.25 pour la section de fonctionnement. En section d'investissement les dépenses s'élèvent à 146 111.48 et les recettes à 206 111.48. (le déséquilibre provenant de l'avance remboursable de la Commune).

Section de fonctionnement :

Dépenses
Achat stocké de carburant 123 100
Variations de stock 123100
Electricité 1000
Maintenance 500
Assurances 1150
Télécommunications 1000.00
Commissions bancaires 1 000.00
Amortissement : 7002.25

Recettes
Ventes de carburant 127 750
Variation de stock 123 100
Amortissement : 7002.25

Section d'investissement

Dépenses
Agencement et aménagement terrain bati 40 692.63
Bâtiment 1 830
Installation à caractère spécifique 91 956.60
Matériel de bureau 4 630.00
Reprise des subventions transférables 7 002.25

Recettes
DETR (subvention d'état) : 21 000.00
Subvention d'équipement commune 118 109.23
Avance remboursable 60 000
Amortissement de la station 7 002.25

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, adopte les budgets tels qu'ils viennent d'être proposés.

Etude du devis éclairage extérieur salle polyvalente

Le Conseil Municipal décide de lancer une consultation pour les travaux à réaliser et reporte cette question une prochaine séance.

Etude des devis vérification installations électriques des bâtiments ouverts au public

Le Conseil municipal étudie les propositions et décide à l'unanimité de retenir le bureau Véritas pour un montant de 780.00 € HT afin de procéder aux vérifications des installations électriques de l'église, la salle Ste Thérèse et la salle polyvalente

Questions diverses.

■ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appartement situé 2 rue de Stogursey était vacant depuis juillet 2012. Il s'avère que Monsieur Poirier et Mademoiselle Pellouin sont intéressés par ce logement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte de louer à Mr Sébastien POIRIER et Melle Marina PELLOUIN, le logement situé 2 rue de Stogursey à compter du 01 mai 2013.
- fixe Le montant du loyer à 405€ par mois
- charge Me Goubeaux, Notaire d'établir le bail à intervenir dont les frais ser ont séparés pour moitié à la Commune et moitié à l'intéressée.
- autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer l'acte à intervenir.

■ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Melle Picard a repris le restaurant du Relais de l'Abbaye en cours de bail. Le Conseil municipal à l'unanimité décide que la révision du loyer aura lieu chaque année à la date anniversaire comme stipulé dans le bail, la 1re révision aura lieu au 15 avril 2014 et sera basée sur la valeur de l'indice de révision des loyers du 3ème trimestre 2012 en comparaison avec l'indice du 3ème trimestre 2013. Le Conseil Municipal charge Maître Goubeaux de rédiger l'avenant pour ce faire, et autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer cet avenant.

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2013

Etaient présents : M. DEROUET. COQUIO. LAUTOUR. PELLERIN. LANGLOIS. LEROYER. FOUCHER. CERISIER. LETONDEUR. POTTIER. HECQUARD. LENEVEU. BESNARD. GESLIN. MOTTIN

Absents :Néant

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : F. LAUTOUR

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte d'ajouter une question à l'ordre du jour à savoir le choix du Conseil

Municipal sur la composition du Conseil communautaire applicables au prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2014. Les membres du conseil étant favorables à l'unanimité, M le Maire les informe que la loi du 16 décembre 2010 portant sur la réforme des collectivités territoriales, modifiée par la loi du 31 décembre 2012, a instauré de nouvelles règles relatives à la composition des Conseils Communautaires, applicable à compter du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux en 2014.

Il existe différentes possibilités :

♦ en cas d'accord amiable :

Les CDC peuvent, par accord amiable, décider librement à la majorité des deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des Conseils Municipaux représentant les deux tiers de la population, le nombre et la répartition des sièges entre les communes membres.

Cet accord amiable est toutefois encadré par le législateur :

- la répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune,
- chaque commune dispose d'au moins 1 siège,
- aucune commune ne peut disposer de plus de 50% des sièges,
- le nombre de sièges ne peut excéder de plus de 25% celui qui aurait été attribué par les règles de calcul automatique définies à l'article L 5211-6-1 du CGCT, soit 32 sièges maximum pour la CDC du Domfrontais.

♦ à défaut d'accord amiable :

La composition de l'organe délibérant est établie selon les modalités prévues à l'article L 5211-6-1 du CGCT, en fonction de la taille démographique de l'EPCI à fiscalité propre. Ces sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, avec deux limites :

- chaque commune doit avoir au minimum un délégué,
- aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Pour la CDC du Domfrontais, le nombre de sièges serait de 26, soit 12 pour Domfront, 3 pour Champsecret, Lonlay l'Abbaye et St Bômer les Forges et 1 pour Avrilly, La Haute Chapelle, Rouellé, St Brice en Passais et St Gilles des Marais, plus 2 sièges supplémentaires qui peuvent être répartis librement, soit un total de 28 sièges (si les conseils municipaux acceptent 10% de sièges supplémentaires).

Sous réserve de l'adoption du projet de loi, les délégués communautaires élus au scrutin de liste ne bénéficieraient plus de suppléants (mais pourraient donner pouvoir). Par contre, les délégués communautaires élus au scrutin uninominal auraient un suppléant.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire soumet deux hypothèses aux Conseils Municipaux soit le nombre de délégués actuels par commune, soit une hypothèse avec 23 délégués :

Hypothèse 1 : Maintien du nombre de délégués titulaires actuels

Hypothèse 2 : Domfront : 8 délégués titulaires, Champsecret, lonlay, St Bômer : 3 délégués par Commune, La Haute Chapelle : 2 délégués ; Avrilly, Rouellé, Saint Brice et St Gilles : 1 délégué par Commune

Les communes ayant 1 seul délégué titulaire auront 1 délégué suppléant avec droit au débat et possibilité de participer aux commissions. Toutes les autres n'ont aucun suppléant.

Les Conseils Municipaux doivent se prononcer avant le 31 août 2013 sur la nouvelle composition de l'organe délibérant de l'EPCI. Seuls les Conseils Municipaux doivent délibérer pour une composition par accord amiable et pour l'application de la majoration de 10% (en cas de défaut de majorité). A défaut d'accord, le Préfet fixera la composition du Conseil Communautaire en application de l'article L 5211-6-1 du CGCT. La nouvelle composition des Conseils Communautaires sera arrêtée par le Préfet avant le 31 octobre 2013 et il ne sera pas nécessaire de procéder à une nouvelle modification des statuts de l'EPCI.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter l'hypothèse n° 1 et fixe la nouvelle composition du Conseil Communautaire de la CDC du Domfrontais de la façon suivante : Domfront 7 délégués, Champsecret, Lonlay L'Abbaye, Saint Bômer : 2 délégués chacun, Avrilly, la Haute Chapelle, Rouellé, Saint Brice, Saint Gilles des Marais : 1délégué chacun soit un total de 18 délégués.

A défaut d'accord et application de l'article L 5211-6-1 du CGCT par M le Préfet pour la composition du Conseil Communautaire (soit 26 sièges), le Conseil Municipal refuse, à l'unanimité, de porter à 10% le nombre de sièges supplémentaires.

Avis sur déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au DPU

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les quatre dossiers qui lui sont présentés.

Etude du projet de convention avec Vents d'Oc pour le passage des éoliennes sur la Commune

En tant que personnes publiques intéressées, la Commune a reçu une demande de permis de construire les éoliennes par la Société Vents d'Oc avec un avis à donner sous un mois, faute de quoi, la non réponse était considérée favorable, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a immédiatement écrit à la DDT de la Manche pour demander un report de délai, car il n'avait pas le temps pour demander l'avis du Conseil d'autant plus que les conventions prises avec la Société Vent d'Oc ne figuraient pas. La société Vent d'Oc a adressé un projet de convention reprenant ce qui avait été convenu à savoir :

- -Aménagement de la partie finale de la voie communale
- -Construction des regards
- -pose d'un revêtement depuis la Houdonnière jusqu'à la fin de la partie goudronnée
- -récupération par la commune des regards et des matériaux récupérés (graviers, cailloux)
- -réparation de tous les dommages causés sur cette voie
- -mise en place d'un itinéraire de randonnée reliant le GR de Lonlay au GR de Pays les Balcons Sud Manche)
- -mise en place de la signalétique depuis la gare de Domfront par la route de Tinchebray, celle de Barenton, et depuis le Biot.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention et donner un avis favorable au permis de construire sous réserve que la convention ait repris l'intégralité des demandes de la Commune ainsi que des précisions apportées par la DDT de l'Orne sur les matériaux de voirie utilisés.

Demande de subventions éventuelles pour l'éclairage du terrain de football

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'éclairage du terrain de football, suite à l'aménagement des vestiaires. Le coût de l'opération est estimé à la somme de 19 602.40 € HT.

Le plan de financement est le suivant :
Montant global : 19 602.40€ HT soit 100%
Ligue de football amateur : 3 920.48€ soit 20%
Leader : 6 900.04€ soit 35 %
DETR : 3 920.48e soit 20%
Commune : 4 861.40€ soit 25%

Après avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le plan de financement ci-dessus proposé et sollicite :

- Une subvention de 3 920.48 € auprès de la Ligue de football amateur, chapitre « Equipement pour le financement d'installations sportives dédiées à la pratique du Football ».
- Une subvention de 6 900.04 € soit 35% au titre du programme Leader.
- Il autorise monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer tous documents relatifs à ses demandes.

Etude de devis éclairage extérieur salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a consulté plusieurs entreprises pour obtenir un devis de modification de l'éclairage extérieur de la salle polyvalente. Seule, l'Entreprise EJS a répondu. Le devis s'élève à la somme de 1 995.80€ HT, soit 2 386.98€ TTC.

Le Conseil Municipal, considérant que ces travaux sont nécessaires pour un bon éclairage de la salle, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'Entreprise EJS pour un montant de 1 995.80€ HT soit 2 386.98€ TTC. Cette dépense sera portée au C/2313 du B.P 2013.

Location logement 11 rue Chancerot

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appartement situé 11 rue Chancerot est vacant depuis Février 2013 suite au départ de M. Platon. Mme Granger ayant souhaité louer ce logement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la location du dit logement à Mme Granger à compter du 15 mai 2013 pour un loyer fixé à 282€ 64 par mois (logement conventionné),
- Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer le contrat de location à intervenir.

STATION SERVICE :

Monsieur le Maire passe la parole à Valérie pour un compte rendu du fonctionnement de la station-service après 2 mois de mise en service.

La consommation moyenne journalière de carburant se situe entre 1 100 et 1300 l . L'opération prix coutant est un succès, le nombre de clients du samedi à prix coutant est doublé, voire triplé par rapport aux autres jours de la semaine.

Les badges fonctionnent bien aussi, nous avons créé 42 badges pour faciliter la gestion comptable des entreprises. A la question posée, le conseil municipal, par 11 voix contre et 4 voix pour, n'autorise pas la remise de badges aux entreprises extérieures à la Commune, par crainte d'un développement trop important qui alourdirait la gestion de la station.

Monsieur le Maire souligne que la distribution de carburant s'avérant bien au-delà des estimations, il y a lieu de lancer un nouveau marché d'appel d'offres ouvert (européen, compte tenu du chiffre réalisé). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'une part de prendre un avenant pour augmenter le marché actuel des 15% légalement autorisés et d'autre part de lancer le marché d'appel d'offres ouvert. Il autorise le Maire ou ses Adjoints à signer tous les documents nécessaires au lancement de ce marché.

Demande d'achat terrain communal (Mme Besnard, intéressée à l'affaire se retire)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier adressé par M. et Mme BESNARD Jean-Christophe qui souhaitent acheter environ 25 m2 de terrain le long de la voie communale n° 13 afin de pouvoir construire un bâtiment agricole en alignement de la route. Ce terrain est un ancien regard qui servait autrefois à la Commune pour entreposer de la pierre.

Un membre de la commission des chemins ainsi qu'un employé de la D.D.T. se sont rendus sur place, ils attestent que ce terrain ne représente pas un intérêt particulier pour la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents , décide de vendre à M. et Mme Besnard ce terrain au prix du m2 de voirie soit 0.50€ le m2.

Les frais de géomètre et les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Questions diverses

Le Conseil Municipal :

■ Décide de réviser comme suit les tarifs de location de la Salle Ste Thérèse à compter du 01.07.2013.
Vins d'honneur Lonléens : 20€ Caution : 200€- hors Commune : 70€ caution : 200 €
Les autres tarifs sont inchangés.

■ Suite à la décision de Monsieur Pernin de quitter son logement rue Chancerot, maintient le préavis à 3 mois comme le prévoit la loi. Son logement devra par conséquent être libéré au 31.08.2013.

■ Accepte le devis des Etablissements Loir pour la réparation des cloches de l'église pour un montant de 2 052.00€ HT, soit 2 454.19€ TTC.

■ Accepte le devis EJS pour la pose de douchettes et l'achat de plats en inox pour les nouveaux fours de la salle polyvalente d'un montant de 836.12€ HT soit 1 000€ TTC .

■ Décide de remplacer les drapeaux de la mairie et du monument pour un montant d'environ 150€ HT soit 179.40€ TTC.

■ Ne donne pas suite à une demande de subvention émanant d'une école d'un commune voisine.

■ Suite à la demande du Conseil Général de la Manche, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne s'oppose pas à la vente de parcelles qui avaient été achetées en vue de la création du centre d'enfouissement.

Informations Pratiques

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de13h30 à 17h.

Permanences du Maire :

Sur rendez-vous, le vendredi toute la journée et le samedi matin

Téléphone : 02.33.38.67.36
Fax : 02.33.37.92.45
E-mail : mairie.lonlay-labbaye@wanadoo.fr
Site : www.lonlay-labbaye.com

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi de 9h à 12h
Et le Samedi de 9h à 11h30

Téléphone : 02.33.37.64.12

PERMANENCES MSA

Notre permanence est supprimée à compter du **1er juillet 2013.**
Les permanences les plus proches sont à :
Domfront - Centre administratif - rue Montgommery les1er et 3ème vendredis : 9h-12h
Flers - 5A rue J. Morin le mercredi : 9h-12 et 13h30-15h
Tinchebray - Mairie les 2ème et 4ème lundis : 14h-16h30.

Etat-Civil du 16/12/2012 au 30/06/2013

Naissances :

- THOREL Arhone le 3 janvier 2013
- SOULARD Louis le 6 février 2013
- FOURNIÈRE Elay le 23 avril 2013
- GRIPPON Clémentine le 14 mai 2013
- TOUTAIN Charly le 18 mai 2013
- HEUZÉ Clément né le 21 mai 2013
- HEDOU Enzo né le 15 juin 2013

Mariages:

- RUAULT Guillaume et LHOMER Charlène le 08 juin 2013
- AVENEL Benoît et SAUBOIS Marie-Charlotte le 29 juin 2013

Décès :

- D'HOLLANDER Jeanne le 31 décembre 2012
- BERTRAND Thérèse le 10 février 2013
- LANDAIS Nathalie le 24 avril 2013

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes qui ont ou auront 16 ans cette année doivent se présenter en Mairie, au cours du mois de leur anniversaire, afin de procéder au recensement militaire.

Cet acte civique est obligatoire et nécessaire pour passer tout examen (permis de conduire, baccalauréat,...).

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Type de document	Où s'adresser	Pièce(s) à fournir	Coût	Observation
Carte nationale d'identité (CNI)	Mairie du domicile	2 photos d'identité (récentes, identiques et conformes) Justificatif de domicile (- de 3 mois) Ancienne CNI ou copie d'acte de naissance (si première demande ou absence de CNI)	Gratuit	Mineur : En cas de divorce ou séparation fournir copie du jugement. Venir avec un représentant légal. Perte ou vol de CNI : déclaration mairie ou PV gendarmerie et droit de timbre de 25 €. Délai environ 15 jours - 3 semaines. Validité : 10 ans
Passeport biométrique	Mairies de Flers, Domfront, La Ferté-Macé, Briouze	Pièce d'identité avec photo Justificatif de domicile (- de 3 mois) 2 photos d'identité (récentes, identiques et conformes) 1 copie d'acte de naissance si première demande ou ancien passeport	Majeur : 89 € Mineur + 15 ans : 45 € Mineur - 15 ans : 20 € Timbre	Le passeport est individuel quelque soit l'âge du demandeur. Délai environ 10 jours Validité : 10 ans
Livret de famille (duplicata)	Mairie du domicile	Livret de famille ou pièce d'identité	Gratuit	Demande transmise à la mairie du lieu de mariage et/ou de naissance des parents et des enfants. Demande faite en cas de perte ou de vol du document ou si l'un des parents est dépourvu du livret en cas de séparation ou divorce.
Certificat d'immatriculation (Carte Grise)	Préfecture	Demande d'immatriculation Certificat de vente Carte grise barrée, datée et signée par le vendeur avec la mention « vendue ou cédée le… à…heure » Justificatif de domicile (- de 3 mois Certificat de non gage Chèque à l'ordre du Trésor Public	Consulter la grille	Formulaire de demande disponible en mairie. Si véhicule de + de 4 ans justificatif de contrôle technique Si changement de domicile demande gratuite
Certificat de non gage	Préfecture	Carte grise	Gratuit	Formulaire disponible en mairie.
Permis de conduire (duplicata usagé, perdu, volé)	Préfecture	2 photos d'identité Justificatif de domicile (- de 3 mois) Copie de carte d'identité en cours de validité Permis si usagé sinon copie, déclaration de perte ou de vol Enveloppe timbrée avec l'adresse pour le retour	Gratuit	Formulaire disponible en mairie.
Certificat d'hérédité	Notaire	Livret de famille du défunt	Consulter le Notaire	
Extrait de casier judiciaire	Ministère de la justice	Justificatif de domicile Pièce d'identité en cours de validité Enveloppe timbrée avec l'adresse pour le retour	Gratuit	Adresse : Casier judiciaire national, 107 rue du Landreau - 44079 NANTES Cedex
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Carte d'identité Justificatif de domicile	Gratuit	S'inscrire en mairie sur la liste électorale avant le 31 décembre de l'année en cours.
Copie ou Extrait d'acte (naissance - mariage - décès)	Mairie du lieu de l'évènement	Livret de famille et/ou carte d'identité si présentation en mairie. Par courrier date et identité complète de l'intéressé + enveloppe timbrée pour le retour	Gratuit	Généalogie : actes de 75 ans et plus consultables en mairie.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DOMFRONTAIS

Le tri est en perte de vitesse sur la cdc du Domfrontais !!!

La Communauté de Communes du Domfrontais a constaté une baisse de 5.25 % sur le tonnage collecté des déchets recyclables entre 2011 et 2012. Lonlay l'Abbaye participe malheureusement à cette tendance puisque ses résultats du tri sont en dessous de la moyenne de la Communauté de Commune du Domfrontais (CCD) avec seulement **55.37 kg de recyclables/habitant contre 65.00 kg/hab. en moyenne**. A noter qu'entre 2011 et 2012, le tonnage collecté de déchets recyclables sur la commune de Lonlay **a baissé de 2.61 %**.

Le tri n'est donc pas encore une habitude pour tous les Lonléens.

Même si vous ne triez pas, vous payez pour ce service et moins le tri et performant, plus le coût de gestion est élevé.

Economies sur la gestion des déchets recyclables:

Il faut réagir et reprendre les habitudes de tri. C'est à chacun de participer pour relancer durablement le tri et le recyclage de nos déchets.

Le tri sélectif est bénéfique pour chacun d'entre nous :

- Au quotidien, tous les déchets que vous triez (en respectant les consignes de tri) sont recyclés. Ce sont autant de déchets en moins dans les usines d'incinération ou dans les centres d'enfouissement. Les centres d'enfouissement sont aujourd'hui indispensables même si leur création et mal perçue par les habitants. Si l'on veut que ces structures locales perdurent le plus longtemps possible, il faut que chaque foyer réduise la quantité d'ordures ménagères en triant les déchets recyclables et en compostant les déchets biodégradables.

- Le recyclage coûte moins cher que l'incinération ce qui limite de manière significative la hausse des coûts de gestion des déchets ménagers et donc de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Donc plus vous triez, moins votre taxe augmentera.

- En triant vos déchets vous permettez leur recyclage. Cette seconde vie, vous la retrouvez tous les jours sans vous en rendre compte : votre journal est sûrement fabriqué en papier recyclé, mais aussi les barquettes de jardinage et les tables de jardin en plastique peuvent être réalisées avec vos bouteilles d'eau et et lait, tout comme votre veste polaire ! Vélo, trotinette ou boules de pétanque contiennent de l'acier ou de l'aluminium recyclé.

Les avantages du recyclage et la préservation de notre environnement valent bien la peine que l'on consacre un peu de temps au tri sélectif.

Alors, reprenez vos consignes de tri (disponibles à la mairie) et rendez-vous au point tri le plus près de chez vous : à l'entrée de la déchèterie, dans le bourg (Les Voies) et les Noës.

Les performances de collecte du verre de la CDC du Domfrontais sont inférieures à la moyenne régionale.

Coûts de gestion du verre

	Verre dans les ordures ménagères	Verre collecté dans les colonnes de tri
Collecte	83.1 € / t	46.5 € / t
Traitement	85.5 € / t	34.8 € / t
Soutien Eco-Emballage	0 € / t	4.4 € / t
Recettes verriers	0 € / t	21.75 € / t
Total	168.6 € / t	55.15 € / t

Bon à savoir : une tonne de verre recyclée permet d'économiser 0.462 t de CO_2, soit l'économie d'un trajet de 7 692 km en voiture.

Pour notre collectivité, augmenter les performances de 3 kg/hab/an équivaut à 13 teq CO_2 économisées.

La Communauté de Communes du Domfrontais se tient à votre disposition pour toute précision et pour vous accompagner dans cette démarche d'optimisation de votre collecte de déchets recyclables.

Pour cela, contacter Mme Madalena au 02 33 30 18 53

Le saviez-vous ?

Désigne-t-il un produit recyclé ? Non. Un objet recyclable ? Encore faux.

Le Point Vert indique que les fabricants des produits versent une contribution à Eco-Emballages qui aide financièrement les communes à développer la collecte sélective.

Diagnostic des installations d'assainissement non collectif

Conformément à la réglementation, la Communauté de Communes du Domfrontais a créé son Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Sa mission : informer, conseiller et accompagner les usagers dans la mise en place et le suivi d'un système d'assainissement non collectif.

La loi oblige le SPANC à diagnostiquer tous les immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées

Le diagnostic porte sur la constitution du dispositif, son bon fonctionnement et son bon entretien.

Il sera réalisé par un technicien de la société STGS d'AVRANCHES.

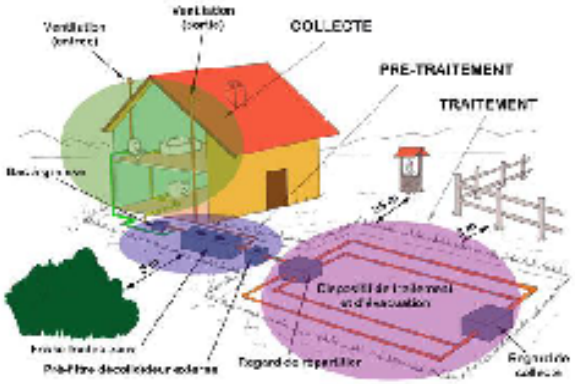

Les diagnostics commenceront au mois de septembre sur la commune de LONLAY L'ABBAYE.

Avant la visite du technicien, vous recevrez un courrier fixant le jour et l'heure du rendez-vous.

Important : la présence du propriétaire est demandée.

Pour préparer la visite

* **s'assurer de la bonne accessibilité de vos ouvrages d'assainissement non collectif** (fosse, pré-filtre, bac à graisse, regards …).
* **retrouver**, dans la mesure du possible, **les documents concernant votre installation d'assainissement non collectif** (demande d'installation, certificat de conformité, étude de filière, notice d'utilisation, factures, bons de vidange…)

Pour tout renseignement :
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
18 rue Georges Clemenceau
61 700 Domfront
Tél : 02-33-30-76-34 (ligne directe)
02-33-30-18-53 (standard)
E-mail : spanc.cdcdudomfrontais@orange.fr

ACM du Domfrontais

Centre de loisirs intercommunal géré par l'association Familles Rurales

Informations

Adresse du bureau
Communauté de Communes du Domfrontais
ACM du Domfrontais
18 rue Georges Clemenceau
61700 DOMFRONT
02-33-37-33-95
cdcpatanim@wanadoo.fr

Adresse du centre
Ecole primaire Brassens Brel
ACM du domfrontais
4b Rue du champ Passais
61700 DOMFRONT
02-33-64-83-54
Centredeloisirsdomfront@orange.fr
N° de portable : 06-12-95-81-32

Accueil

Les mercredis : jusqu'au mercredi 3 juillet 2013 inclus et à partir du 4 septembre
Vacances d'été : du lundi 8 juillet au mercredi 28 août (fermé le 16 août)

- A la journée (9h/17h) ou à la demi journée (9h/12h et/ou 13h45/17h)
- Avec ou sans repas (11h45/13h45)
- Garderie du matin (7h30/9h)
- Garderie du soir (17h/18h30)

Nous accueillons les enfants dés l'âge de 3 ans toute l'année et le public préados et ados sur les périodes de vacances scolaires.

Le quotient familial détermine le coût de l'accueil pour chacune des familles. Sans document attestant de ce dernier, le 3ème tarif est retenu.

	Journée	½ journée
De 0€ à 500€	6€	3€50
De 501€ à 1000€	8€	4€50
A partir de 1001€	10€	5€50

Le prix du repas est de 3€

Adhésion Familles Rurales : Pour participer, il est demandé aux familles d'adhérer à l'association Familles Rurales dont le coût est de 20 € (validité 1 an)

Plusieurs modes de règlement sont acceptés : espèces, chèques bancaires, tickets CESU, chèques vacances, bons loisirs CAF, tickets loisirs MSA.

Le dossier d'inscription, document obligatoire est à la disposition de toutes les familles au bureau et au centre de loisirs. Il peut être envoyé par courrier postal ou par mail à la demande.
Celui-ci est composé de plusieurs documents :

- Fiche famille
- Fiche enfant
- Fiche sanitaire de liaison
- Attestation de quotient familial (QF)
- Demande de certificat médical

Tout au long de l'année des activités sportives, des ateliers spécifiques, des sorties, des ateliers créatifs, des ateliers cuisine, des ateliers chants et danses, des jeux de plus ou moins grande envergure sont adaptés et proposés aux différents groupes d'enfants.
A chaque période de vacances, un thème est retenu.
Les principales animations sont inscrites sur les programmes à chaque période de vacances scolaires

Le Coin des Associations

COMITÉ DES FÊTES

Notre 9ème repas annuel s'est déroulé le 27 janvier 2013 et a remporté un vif succès dans la bonne ambiance, à l'issue de ce repas une tombola gratuite a permis de remercier les participants, Monsieur Sylvain Leverrier a gagné le voyage. Notre repas est bien-sûr toujours préparé par nos artisans locaux. Nous vous donnons rendez-vous pour notre 10ème repas qui aura lieu le 26 janvier 2014

Nos prochaines manifestations :

le 30 juin :randonnée pédestre autour de Saint Bômer, 4 et 8 km

le 6 juillet : voyage à Villandry

les 24 et 25 août : vide greniers

FOYER DE L'AMITIE

L'A.G a eu lieu le jeudi 7 février : le nombre d'adhérents est stable et même en légère hausse 166 pour 163 en 2012.

Concours de Belote

Le concours de belote du 8 mars a rassemblé 92 équipes soit 184 personnes, un record pour le club donc à renouveler pour l'année prochaine .....

La croisière dans les fjords de Norvège du 2 au 9 juin a eu un vif succès, des paysages magnifiques et le beau temps était également de la partie ; 52 personnes y ont participé dont 25 personnes du club de Lonlay.

La collation du 13 juin : 101 personnes ont répondu présent, marche, vélo, belote, jeux de société étaient de mise.

Voyage en Norvège

Le 18 juin, la journée de la forme à la Nocherie fût également un succès ; 198 personnes ont répondu présent dont 52 adhérents de Lonlay.

Le jeudi 25 juillet : voyage d'une journée à Sablé sur Sarthe, visite de la biscuiterie, déjeuner croisière sur la Sarthe et visite de la faïencerie de Malicorne.

Comme habituellement, il y aura 2 journées de club pendant l'été : le lundi 15 juillet et le jeudi 22 août.

Les thés dansants ont toujours autant de succès....

Merci à tous pour votre participation et très bonnes vacances.

Le Bureau

SAPEURS POMPIERS

LE RECRUTEMENT

En fin d'année 2011, des affiches ont été distribuées avec les calendriers, ont été mises dans les commerces et les entreprises. Le but était de vous sensibiliser à l'existence du centre de secours .

Il y a maintenant un an et demi, quelques nouvelles recrues ont pris l'engagement d'entrer dans les pompiers. Venez-vous renseigner auprès d'elles. Elles pourront vous parler de la bonne ambiance qui règne dans le centre, des activités que l'on peut trouver : comme le sport, pour tous les niveaux. Il nous faut, pour maintenir le centre en vie, de nouvelles recrues, en urgence. Dans mon article de janvier je vous parlais de trois cibles : la commune , les agriculteurs ou agricultrices et les entreprises. Cela n'empêche pas à tout autre milieu de venir. C'est important pour que l'on puisse continuer à faire vivre le centre et pour aller au secours des habitants dans de bonnes conditions. Si nous ne maintenons pas une présence suffisante nous verrons le centre fermer ses portes : il faudrait au minimum 30mn pour voir le 1er secours si le centre ferme par manque de volontaires. Faites le pas de venir nous voir pour que l'on puisse vous donner une première approche.

Quelques évènements sportifs ont marqué ce début d'année :

Amandine LECROSNIER nous a fait l'honneur de ramener deux médailles : la première au cross départemental où elle finit deuxième , elle a donc été sélectionnée au cross national qui a eu lieu à Paray-Le-Monial (71) au mois de mai où elle termine 82ème sur plus de 300 concurrentes. Une médaille ne lui suffit pas, elle décroche une deuxième médaille au demi- fond lors du parcours sportif départemental à Alençon et a été sélectionnée pour la rencontre zonale qui a eu lieu à Saumur :une sportive déterminée qui mérite nos félicitations : Voici la médaillée en photo :

Je vous souhaite de bonnes vacances d'été et n'oubliez pas nous cherchons des recrues

Lieutenant Ludovic Vaugeois

CULTURE ET LOISIRS

En direct du pressoir,

Une saison cinéma mitigée… Nous constatons une baisse assez importante de fréquentation….
Est ce que cela est du au passage du 35mm au numérique ?
Nous avons connu pendant une période d'environ 4 mois des choix de films restreints et même quelques programmations imposées – Cependant Génériques s'est efforcé à toujours nous proposer un film de façon à éviter, ce que l'on pouvait craindre, une rupture de films en 35mm.
Donc ça y est nous diffusons maintenant en version numérique. Une qualité d'image et son sans précédent, une palette de choix de films élargie…. N'hésitez pas à nous faire savoir vos envies, un choix de film précis… :culturetloisirslonlay@yahoo.fr

Les dates à retenir pour ce deuxième semestre :

- Un barbecue suivi d'un cinéma en plein air au Pressoir le vendredi 30 août (pensez à apporter votre chaise pliante et couverture)
-
- Vendredi 04 octobre, la troupe de Rânes, La Fée d'Argouges nous présentera sa nouvelle pièce de Théâtre,
-
- Samedi 16 novembre, Dîner spectacle à la salle polyvalente avec l'ensemble
- **« Trio entre nous »**
- *Le trio Entre-Nous réunit trois musiciens-chanteurs qui proposent de faire partager leur attachement à la chanson française. Depuis de nombreuses années, ils vivent cette passion dans différents groupes et ont ainsi sillonné tout l'ouest et le centre de la France.Ils ont décidé de se retrouver pour présenter un répertoire qu'ils aiment faire découvrir. Ils ont d'abord choisi parmi leurs propres créations et celles d'amis qui ont chanté avec eux (20 ans et plus de 500 concerts).Puis ils ont complété avec des auteurs de grands talents mais des titres peu connus (Pierre Vassiliu, Moustaki, Graeme Allwright…)Pourquoi ce nom « Entre-Nous » ? Pour le plaisir de communiquer avec le public au travers de textes et des mélodies qu'ils aiment tout particulièrement.*
-
- Des cartes sont en vente depuis le mois de juin : Vous pouvez nous faire vos réservations via notre mail (voir plus haut) ou par tél. au 06 74 26 48 36 ou 06 40 66 97 76.
-

Nous vous attendons nombreux…

- Et bien sûr après une pause estivale, le cinéma reprendra en septembre.

Culturellement vôtre,
Les membres du bureau de l'association
Culture et loisirs

Le vendredi 07 juin 2013, les élèves de Grande Section et de CP, se sont rendus en sortie pédagogique à la Ferme Musicale de Semilly à Angoville-sur-Ay dans la Manche. Ils ont pu découvrir et avoir entre les mains de vrais instruments de musique : djembé, batterie, instruments à vent (trompette, trombone, tuba, clarinette, clairon, harmonica), guitare (acoustique et électrique), youkoulélé et piano.
Les enfants ont passé une super journée.
Merci à l'APE d'avoir financé les entrées et au SIVOS pour le transport.

Sortie au zoo de Champrépus (PS MS)
Compte-rendu fait par les élèves de moyenne section.

Le matin la maîtresse a appelé les enfants, on est allé aux toilettes, on a pris notre sac qui avait le pique-nique et le goûter, on s'est rangé. On est monté dans le car, il fallait s'attacher, des Mamans nous accompagnaient.
On a mis des étiquettes de couleurs pour faire des équipes.
On a roulé. Quand on est arrivé au zoo, on s'est rangé sur le côté puis on est entré dans le zoo, on a mangé un biscuit. On a fait des petits groupes.
On est allé dans un petit chemin, on est passé sur un petit pont qui bougeait (en cordes) dessous il y avait de l'eau et un faux crocodile.
On a regardé le goûter des lémuriens, ils mangent des légumes, des épluchures, et le soir des fruits
On vu des girafes, des zèbres, des autruches, un lion et une lionne, un guépard, des gazelles, des suricates, des kangourous, on a sauté comme eux, des cigognes, des perroquets…
On a assisté au goûter des manchots qui mangent des sardines.
Le midi on a mangé notre pique-nique : des sandwichs au jambon, ou aux rillettes avec des cornichons, des chips et un dessert, hum!
Après manger on est allé aux jeux.
Puis on a traversé la route sur une grande passerelle et on a visité la ferme, on a vu des ânes, des chèvres, des poules, des dindons, des oiseaux.
Il y avait une fausse vache. On a tiré les mamelles, il sortait de l'eau qui tombait dans le seau.
Enfin on est allé jouer sur les structures gonflables et la piscine à balles.
On est rentré à l'école bien fatigué on a dormi dans le car comme de « gros bébés ».

Les enfants de moyenne section - juin 2013

CUMA—50ème ANNIVERSAIRE

Le 24 février 2013, le Conseil d'Administration de la CUMA de Lonlay a été enthousiaste d'organiser un repas pour fêter ses 50 ans et rendre hommage à tous ceux qui ont œuvré à la vie de la CUMA pendant toutes ces années.

Pour conclure, une tombola a fait plusieurs heureux.

Encore merci aux donateurs.

Le Bureau
Crédit photo : Serge Hamache

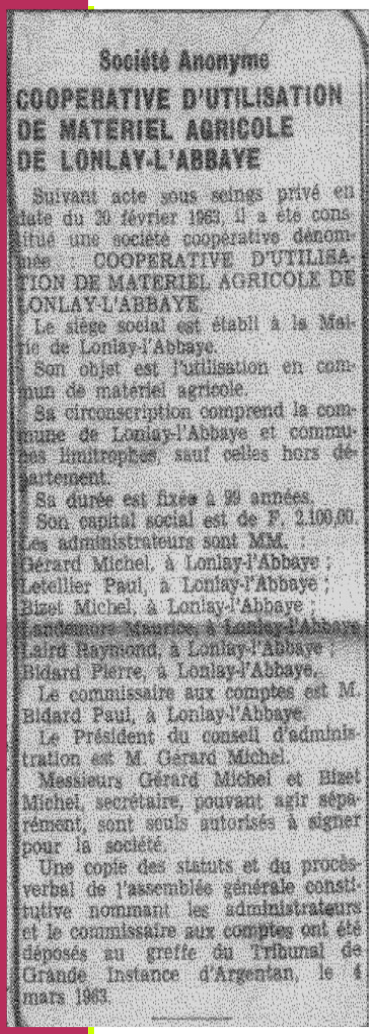

Société Anonyme

COOPERATIVE D'UTILISATION DE MATERIEL AGRICOLE DE LONLAY-L'ABBAYE

Suivant acte sous seings privé en date du 20 février 1963, il a été constitué une société coopérative dénommée : COOPERATIVE D'UTILISATION DE MATERIEL AGRICOLE DE LONLAY-L'ABBAYE.

Le siège social est établi à la Mairie de Lonlay-l'Abbaye.

Son objet est l'utilisation en commun de matériel agricole.

Sa circonscription comprend la commune de Lonlay-l'Abbaye et communes limitrophes, sauf celles hors département.

Sa durée est fixée à 99 années.

Son capital social est de F. 2.100,00.

Les administrateurs sont MM. :
Gérard Michel, à Lonlay-l'Abbaye ;
Letellier Paul, à Lonlay-l'Abbaye ;
Bizet Michel, à Lonlay-l'Abbaye ;
Landemore Maurice, à Lonlay-l'Abbaye ;
Laird Raymond, à Lonlay-l'Abbaye ;
Bidard Pierre, à Lonlay-l'Abbaye.

Le commissaire aux comptes est M. Bidard Paul, à Lonlay-l'Abbaye.

Le Président du conseil d'administration est M. Gérard Michel.

Messieurs Gérard Michel et Bizet Michel, secrétaire, pouvant agir séparément, sont seuls autorisés à signer pour la société.

Une copie des statuts et du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive nommant les administrateurs et le commissaire aux comptes ont été déposés au greffe du Tribunal de Grande Instance d'Argentan, le 4 mars 1963.

Repas anniversaire

Pour rappel : la date de création de la CUMA de Lonlay est le 20 février 1963. Voici une coupure de presse de l'époque retraçant cette constitution.

LA TRUITE DOMFRONTAISE

Le Samedi 02 mars 2013, l'alevinage annuel a eu lieu à Lonlay, en présence de quelques pêcheurs locaux.

Parc naturel régional Normandie-Maine

Prenez date !

Jeudi 18 juillet et jeudi 8 août 2013

Découverte de la lande du Tertre Bizet

Classé Espace Naturel Sensible de l'Orne, la lande du Tertre Bizet est considérée comme l'un des derniers et plus vastes sites de landes tourbeuses de l'Ouest. Venez découvrir la faune et la flore de ces milieux naturels accompagnés par un animateur du Parc.

Espaces Naturels Sensibles de l'Orne

Rendez-vous à 15h place de l'Eglise à Lonlay-l'Abbaye.

Animée par : **Parc naturel régional Normandie-Maine**
Contact > 02 33 81 13 33

2,50€/personne Gratuit - 7 ans | Sortie familiale | 2h

Réservation conseillée | Prévoir des chaussures de randonnée

Dimanche 7 et mardi 16 juillet - Jeudi 1er août 2013

La Fosse Arthour, une nature légendaire

Au fil d'une balade, vous traverserez une diversité de milieux naturels dans une ambiance enchanteresse où le roi Arthur aurait fini ses jours. Espace Naturel Sensible de l'Orne et de la Manche, ce site est l'un des plus pittoresques du secteur.

Rendez-vous à 15h sur le parking du site à Saint-Georges-de-Rouelley.

Jeudi 29 août 2013

Histoires de roches à la Fosse Arthour

Au fil d'une balade entre les rochers de la Fosse Arthour, nous vous proposons de mieux comprendre les origines, la formation des paysages et notamment celle des énigmatiques pierriers.

Rendez-vous à 15h sur le parking du site à Saint-Georges-de-Rouelley.

MAISON DU PARC
Le Chapitre
61320 CARROUGES
Tél. : 02 33 81 13 33 (Info Touristique)
Tél. : 02 33 81 75 75 (Administration)
espacedecouverte@parc-normandie-maine.fr
www.parc-naturel-normandie-maine.fr

MAISON DE LA POMME ET DE LA POIRE
La Logeraie
50 720 BARENTON
Tél. : 02 33 59 56 22
maisonpommepoire@parc-normandie-maine.fr

Région PAYS de la LOIRE | L'ORNE | LA MANCHE | LA MAYENNE | Sarthe

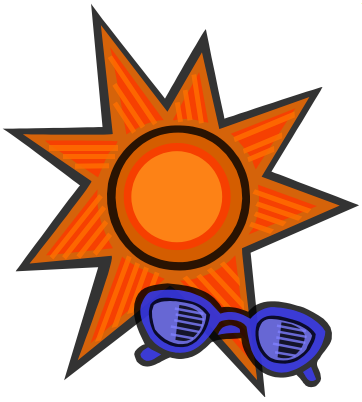

LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS SOUHAITE DE TRÈS BONNES VACANCES